Obtention de la licence FFN 2023-2024 : que remplir, que fournir à l'ASSS ?

Pour les mineurs (formulaire licence mineur)
- Vous devez remplir et signer la page 1 (licence) et nous rendre la page 1 (vous devez lire la page 2 concernant l'assurance FFN)
- Obligation de répondre au questionnaire de santé mineur (pages 4 et 5) ne pas nous le rendre mais nous rendre l'attestation sur l'honneur signée (page 6)
- Si une des réponses au moins au questionnaire de santé mineur est positive, vous devez fournir un certificat médical pour le mineur lors de l'inscription

Pour les majeurs (formulaire santé majeur)
- Vous devez remplir et signer la page 1 (licence) et nous rendre la pages 1 (vous devez lire la page 2 concernant l'assurance FFN)

Cas 1 : vous demandez une **licence natation pour tous**, pas besoin de papier supplémentaire
Cas 2 : vous demandez une **licence compétition**

- si renouvellement : questionnaire de santé majeur (page 4) à remplir et à garder, attestation sur l'honneur (page 5) à nous rendre (si toutes les réponses au QS sont négatives)
- si nouvelle licence ou si une des réponses au moins au QS est positive: certificat médical à nous fournir avec la mention « pratique de la natation y compris en compétition »

NB. nous ne prendrons en début de saison que des licences natation pour tous, et réajusterons la licence au cas par cas si l'adulte souhaite participer à une compétition FFN

Remarque. Même si la fédération ne demande plus de contrôle médical pour pratiquer la natation, nous vous conseillons vivement de prendre rendez-vous avec votre médecin afin de vérifier que la pratique de la natation est compatible avec votre état de santé.

Pour les officiels, entraîneurs et membres du bureau :
Vous devez remplir l'attestation de contrôle d'honorabilité et nous la fournir lors de votre inscription, ces renseignements nous sont indispensables afin de vous licencier à la FFN.